



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Année 2022



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu
sur le site www.services.eaufrance.fr

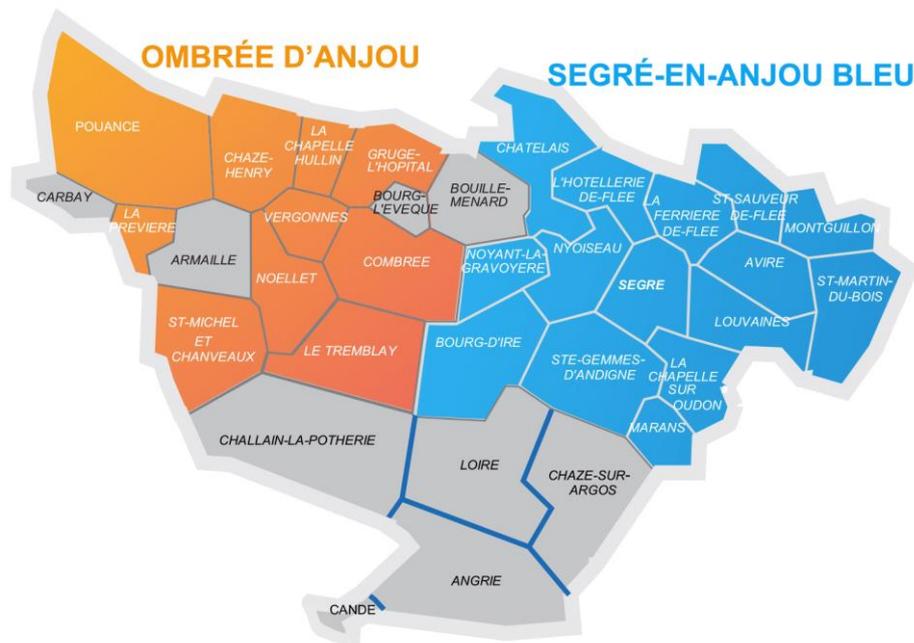
SOMMAIRE

I.	Introduction	3
II.	Descriptif des contrôles.....	3
A.	Contrôle de conception et d'implantation.....	3
B.	Contrôle de bonne exécution	4
C.	Diagnostic des installations existantes.....	4
III.	Bilan des contrôles	4
IV.	État des installations d'assainissement non collectif	5
A.	Programme de réhabilitation	5
B.	Règlement de service	5
C.	Bilan 2022	5
V.	Indicateurs descriptifs du service	6
A.	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif (D301.0)	6
B.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	6
VI.	Indicateurs financiers	8
A.	Modalités de tarification	8
B.	Bilan financier	8

I. Introduction

La communauté de communes « Anjou Bleu Communauté » a été créée au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi n° 2015-991, dite Loi NOTRe. Son périmètre correspond au canton de Segré regroupant 11 communes et 34 709 habitants (population municipale).

3 942 installations d'assainissement non collectif sont identifiées sur le territoire.



Les missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) concernent :

- ✓ les contrôles de conception et de réalisation des nouvelles installations ;
- ✓ les contrôles pour diagnostic des installations existantes ;
- ✓ l'information des usagers et des acteurs de l'assainissement non collectif.

II. Descriptif des contrôles

Toutes les prestations de contrôle et tous les avis techniques sont réalisés conformément aux prescriptions des arrêtés du 7 septembre 2009 et du 27 avril 2012 relatifs aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Par ailleurs, Anjou Bleu Communauté est signataire de la Charte pour un Assainissement Non Collectif de qualité en Maine et Loire.

A. Contrôle de conception et d'implantation

L'étude de définition de filière est transmise par la commune au service de l'assainissement non collectif de la communauté de communes accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives. L'instruction du dossier par le service assainissement non collectif a pour but de vérifier que le **projet d'assainissement** est conforme à la réglementation et notamment à l'arrêté en vigueur, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

B. Contrôle de bonne exécution

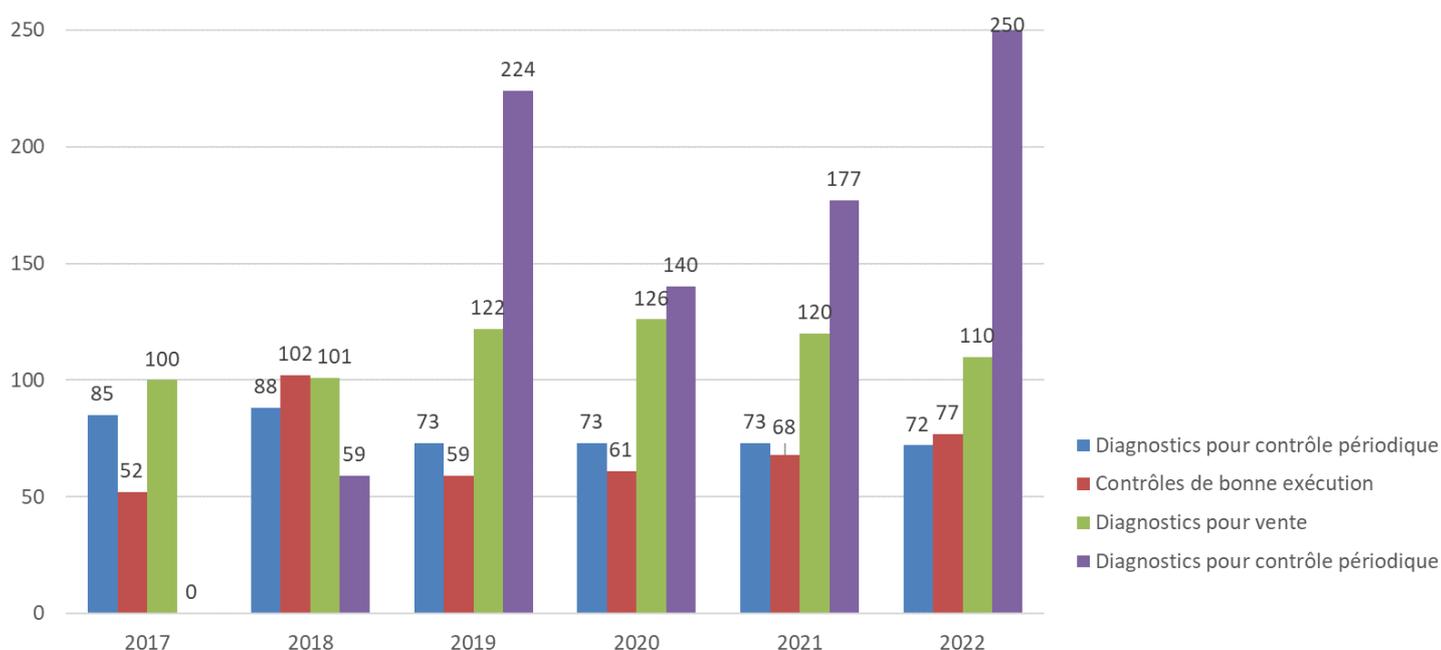
Ce contrôle a pour objectif de vérifier que les éléments retenus par le propriétaire, et acceptés par le service d'assainissement lors du contrôle de conception et d'implantation, sont bien respectés lors de la **réalisation du dispositif** d'assainissement non collectif. Une visite sur le site est effectuée par le technicien qui s'assurera notamment que les prescriptions du DTU 64.1 et les avis techniques publiés au Journal Officiel sont appliqués lors de l'exécution des travaux.

C. Diagnostic des installations existantes

Ce contrôle a pour but de **vérifier l'état et le fonctionnement** de l'installation d'assainissement non collectif afin d'évaluer les risques de salubrité publique ou de pollution. Une visite sur le site est effectuée par le technicien. Celui-ci conseille les particuliers sur l'entretien des équipements et éventuellement les travaux nécessaires à la mise en conformité.

III. Evolution du nombre de contrôles

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Contrôles de conception	85	88	73	73	73	73
Contrôles de bonne exécution	52	102	59	61	68	77
Taux de réhabilitation	1,2%	2,6%	1,5%	1,6%	1,7%	2%
Diagnostics pour vente	100	101	122	126	120	110
Diagnostics périodiques	0	59	224	140	177	250



La baisse du nombre de contrôles périodiques en 2020 et 2021 s'explique par l'arrêt partiel de l'activité des contrôles de bon fonctionnement sur le terrain durant les différentes périodes de confinement dû à l'épidémie de COVID-19. L'année 2022 s'est stabilisée avec une forte hausse des contrôles périodiques. Le taux de réhabilitation des installations individuelles est estimé à 2%.

IV. État des installations d'assainissement non collectif

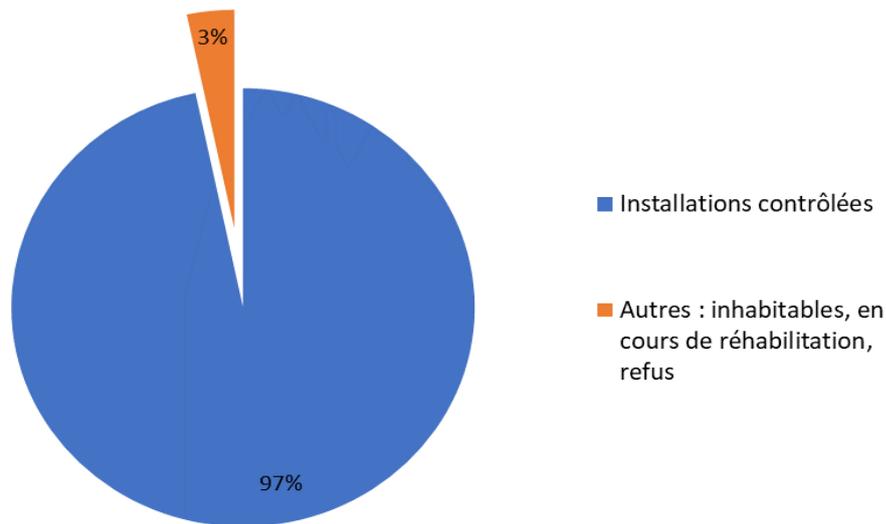
A. Règlement de service :

Par délibération n°2017-0418-034, un règlement de service unique a été approuvé afin d'harmoniser les documents existants sur le territoire des trois anciennes communautés de communes.

B. Bilan à fin 2022 :

Sur 3 942 installations, seulement 4 refus de contrôle ont été enregistrés.

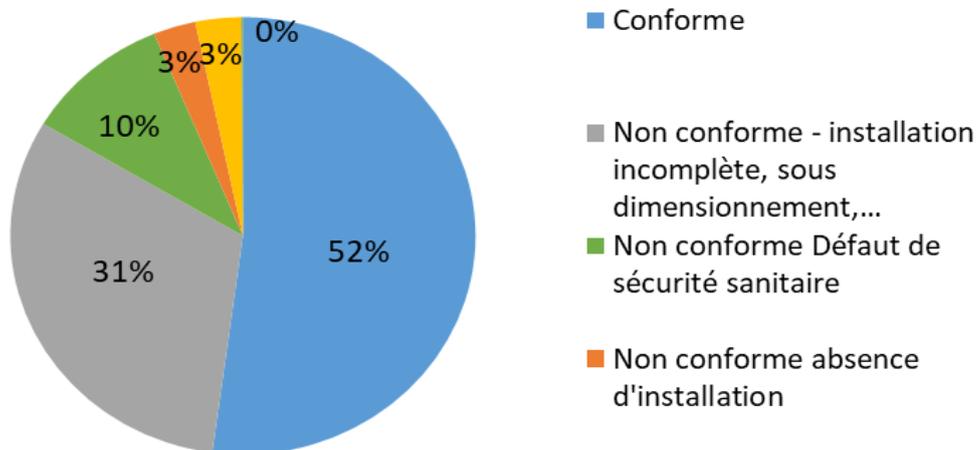
	Nombre d'installations	
Installations contrôlées	3 812	97 %
Autres : inhabitable, en cours de réhabilitation, refus	130	3 %
Total	3 942	



La classification découlant de l'Arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif est la suivante :

	Nombre d'installations	
Conforme	2 054	52 %
Non conforme - installation incomplète, sous dimensionnement	1 240	31 %
Non conforme Défaut de sécurité sanitaire	402	10 %
Non conforme absence d'installation	116	3 %
Autres - inhabitable, conception en cours	126	3 %
Refus	4	0,1%
Total	3 942	

Classification des installations à fin 2022



Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (appelé aussi indicateur de performance P301.3) est de 83 % sur le territoire de Anjou Bleu Communauté.

Il est à noter que 83% des installations ne présentent pas de risque pour l'environnement ou la salubrité publique, néanmoins 31% de ces installations sont non conformes mais ne nécessitent pas de réhabilitation sauf en cas de vente.

Par ailleurs, 13% des installations d'assainissement non collectif présentent un risque pour l'environnement ou la salubrité publique. Le reste des installations correspond aux installations en attente d'un réseau d'eaux usées collectifs, reliées à des systèmes agricoles, aux habitations inhabitables et aux refus de contrôle.

V. Indicateurs descriptifs du service

A. Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif (D301.0)

Anjou Bleu Communauté compte 3 942 installations d'assainissement non collectif sur son territoire soit environ 8 278 habitants usagers.

B. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif. La valeur de cet indice est de 100 sur 140 (Cf tableau ci-après).

Caractéristiques	Oui	Non	Note
<i>Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en place de l'ANC</i>			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.	+20	0	+ 20
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération.	+20	0	+ 20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans.	+30	0	+ 30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	+30	0	+ 30
<i>Éléments facultatifs du SPANC</i>			
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	+10	0	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	+20	0	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	+10	0	0
TOTAL	-	-	+ 100

VI. Indicateurs financiers

A. Modalités de tarification

Les tarifs de contrôles d'assainissement non collectif applicables pour l'année 2022 ont été approuvés par délibération n°: **20211130 - 013** :

Nature du contrôle	Redevance € HT	Redevance € TTC
Contrôle de conception (a1)	81,82	90,00
Contrôle de réalisation (a2)	118,18	130,00
Contrôle de bon fonctionnement (b1 et b2)	86,36	95,00
Contrôle dans le cadre d'une vente (b3)	140,91	155,00
Contre-visite (c)	54,55	60,00
Conseil d'entretien (d)	36,36	40,00
Déplacement sans intervention (e)	18,18	20,00
Pénalités (95 € TTC, majoré de 100 %)		190 € TTC.

B. Bilan financier

Le compte administratif du budget annexe du service public d'assainissement non-collectif pour l'exercice 2022 est le suivant :

Investissement

Matériel informatique et autre	8 624,30 €
Opérations sous mandat	9 405,65 €
Total dépenses	18 029,95 €
Amortissements	1 353,00 €
Opérations sous mandat	9 405,65 €
Solde 2021 reporté	2 038,89 €
Total recettes	12 797,54 €
Résultat 2022 :	-5 232,41 €

Fonctionnement

Charges à caractère général	5 720,96 €
Charges de personnel	58 421,71 €
Autres charges	451,06 €
Dotations aux amortissements	1 353,00 €
Total dépenses	65 946,73 €
Redevance contrôles conception	6 218,00 €
Redevance contrôles réalisation	9 100,00 €
Redevance contrôles vente	15 206,55 €
Redevance contrôles périodiques	21 591,00 €
Subvention AELB	2 400,00 €
Résultat 2021 reporté	16 172,29 €
Total recettes	70 687,84 €
Résultat 2022 :	4 741,11 €